

Composition du Conseil communal :

Mme Hélène LEBRUN, Bourgmestre, Présidente;

Mmes et MM. Ludivine ROSIÈRE, Etienne MAROT et Sandrine LISSOIR, Echevins;

M. Guillaume RATY, Président du CPAS ;

Mmes et MM. Didier ROUARD, Hervé RONDIAT, Pierre LEDENT, Christian ALEXANDRE, Nicolas ROUARD, Guillaume RATY, Pascale DECLAYE, Quentin HYAT, Emmanuel DAVIN et Geneviève GODFRIN, Conseillers communaux.

M. Nicolas GOBLET, Directeur général ff

Séance du 23 octobre 2019

Tous présents

1. PROCÈS-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019.

2. ENSEIGNEMENT

M. Eric DESSY, Directeur de l'école communale, présente la situation de chaque implantation scolaire à l'occasion de la rentrée de l'année 2019-2020.

3. FABRIQUE D'ÉGLISE DE HULSONNIAUX

Approuve le budget 2020 de la Fabrique d'église de Hulsonniaux aux montants de :

Recettes totales	Dépenses totales	Résultat budgétaire
11.468,00	11.468,00	0

4. ZONE DE POLICE LESSE ET LHOMME

Vote la dotation de la commune à verser à la Zone de Police Lesse et Lhomme, pour l'exercice 2020, à la somme de 434.849,81 €.

5. Par 8 voix pour et 7 voix contre :

TAXE SUR LES DÉCHETS

Arrête, pour l'exercice 2020, une taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés, aux montants de :

- 50,00 € pour un ménage d'une personne ;
- 100,00 € pour un ménage composé de deux ou plusieurs personnes, par seconde résidence, par nature de profession indépendante ou libérale ou pour toute activité commerciale ou industrielle ou de restauration et/ou d'hôtellerie.

6. Par 14 voix pour et 1 voix contre :

TAXE SUR LA DÉLIVRANCE DE SACS PAYANTS

Arrête, pour les exercices 2020 à 2025 inclus, une taxe communale sur :

La délivrance de sacs poubelles jaunes réglementaires (déchets ménagers)	- 1,60€ pour le sac de 60 litres, vendu par rouleau de 10 sacs - 0,80€ pour le sac de 30 litres, vendu par rouleau de 20 sacs
La délivrance de sacs bleus PMC	- 0,15€ pour le sac PMC, vendu par rouleau de 20 sacs
La délivrance de sacs blancs (biodégradables)	- 0,30€ pour le sac biodégradable, vendu par rouleau de 10 sacs

7. Par 8 voix pour et 7 abstentions :

7.1. TAXE SUR LES SECONDES RÉSIDENCES

Arrête, pour les exercices 2020 à 2025 inclus, une taxe communale sur les secondes résidences situées sur le territoire communal, aux taux annuel de 640,00 € par seconde résidence.

7.2. REDEVANCE POUR L'ENLÈVEMENT ET LA GARDE DES BIENS PROVENANT DES EXPULSIONS

Arrête une redevance pour l'enlèvement et la garde des biens provenant des expulsions aux montants suivants :

Main d'œuvre	- Taux horaire moyen d'un agent communal, statut ouvrier : 10,07€ - Taux horaire moyen d'un agent communal, statut employé d'administration : 12,75€
Transport	- Taux horaire du transport par camionnette (hors chauffeur) : 35,00 € - Taux horaire du transport par camion (hors chauffeur) : 45,00€
Signalisation	- Forfait de 25,00€
Mise en décharge	- Coût total facturé
Frais de garde	- 0,50€/jour et par m ³ ou fraction de m ³
Frais administratifs	- Forfait de 10,00€

8. Par 9 voix pour et 6 voix contre :**8.1. TAXE SUR LES EOLIENNES DESTINÉES A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE**

Arrête, pour les exercices 2020 à 2025, une taxe communale sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité, aux montants de :

Puissance inférieure à 1 mégawatt :	0,00€
Puissance comprise entre 1 et 2,5 mégawatts :	12.500,00€
Puissance comprise entre 2,5 et 5 mégawatts :	15.000,00€
Puissance supérieure à 5 mégawatts :	17.500,00€

8.2. TAXE SUR LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Arrête, pour les exercices 2020 à 2025, une taxe communale sur la délivrance de documents administratifs aux montants de :

Délivrance de cartes d'identité de type « européen », soit d'office, soit sur demande normale ou d'urgence pour des personnes âgées de + de 12 ans :	5,00€ par carte d'identité
Délivrance de cartes d'identité de type « étranger », soit d'office, soit sur demande normale ou d'urgence pour des personnes âgées de + de 12 ans :	5,00€ par carte d'identité
Délivrance de passeports pour des personnes âgées de + de 18 ans :	25,00€ par passeport
Délivrance de certificats de toute nature, extraits, autorisations, etc ...	2,50€ par document
Délivrance de documents légalisés sur demande :	2,50€ par document
Déclaration de mariage :	20,00€ par déclaration
Déclaration de cohabitation légale :	20,00€ par déclaration
Délivrance de permis de conduire :	5,00€ par permis de conduire
Commande de nouveaux codes PUK :	2,50€ par commande de nouveaux codes PUK

8.3. REDEVANCE SUR LES CONCESSIONS DE SÉPULTURES ET COLUMBARIUM

Arrête, pour les exercices 2020 à 2025, une redevance sur les concessions de sépultures en pleine terre, en caveau et en columbarium, dans tous les cimetières de la commune, aux montants de :

Concessions de sépultures en pleine terre :	- Personnes domiciliées depuis + d'un an :	125,00€ le m ²
	- Personnes domiciliées depuis – d'un an ou ayant été domiciliées au – 20 ans :	250,00€ le m ²
	- Personnes non inscrites à titre principal :	750,00 le m ²
Concessions de sépultures avec location d'un caveau construit par la commune pour l'inhumation de 2 personnes :	- Personnes domiciliées depuis + d'un an :	1.250,00€
	- Personnes domiciliées depuis – d'un an ou ayant été domiciliées au – 20 ans :	1.500,00€
	- Personnes non inscrites à titre principal :	2.500,00€
Concessions de sépultures en cellules de columbarium pouvant accueillir 2 urnes :	- Personnes domiciliées depuis + d'un an :	250,00€
	- Personnes domiciliées depuis – d'un an ou ayant été domiciliées au – 20 ans :	400,00€
	- Personnes non inscrites à titre principal :	800,00€

8.4. REDEVANCE SUR L'UTILISATION DU CAVEAU D'ATTENTE ET LA TRANSLATION ULTÉRIEURE

Arrête, pour les exercices 2020 à 2025 inclus, une redevance communale, pour :

Utilisation du caveau d'attente :	- 6,20€ par semaine
Translation ultérieure des restes mortels	- Gratuite pour – de 2 mois d'utilisation du caveau d'attente - 124,00€ après 2 mois d'utilisation du caveau d'attente

9. **Monsieur Didier ROUARD quitte la salle aux délibérations (L1122-19-1°)**

Par 9 voix pour et 5 abstentions

TAXE SUR LES TERRAINS DE CAMPING

Arrête, pour les exercices 2020 à 2025, une taxe communale sur les terrains de camping-caravaning aux montants de :

Emplacements de type 1 :	- 75,00€ par emplacement
Emplacements de type 2 :	- 125,00€ par emplacement

10. **Monsieur Didier ROUARD rentre dans la salle aux délibérations**

À l'unanimité :

10.1. **COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS**

Approuve le budget 2020 établissant le coût-vérité des déchets issus de l'activité usuelle des ménages, au taux de couverture de 98,00%.

10.2. **REDEVANCE POUR L'ENLÈVEMENT DES VERSAGES SAUVAGES**

Arrête, pour les exercices 2020 à 2025 inclus, une redevance communale pour l'enlèvement, par les soins de l'administration communale, des versages sauvages dus au fait, à la négligence ou à l'imprudence d'une personne, au montant de 100,00€ par nettoyage d'un petit dépôt (150 L maximum), multiplié par l'importance du dépôt avec un maximum de 500,00€. Si l'enlèvement du versage sauvage entraîne une dépense supérieure au taux forfaitaire maximum prévu, le montant sera facturé sur base d'un décompte des frais réels exposés par l'administration communale.

10.3. **TAXE SUR LES INHUMATIONS, DISPERSIONS DES CENDRES ET MISES EN COLUMBARIUM**

Sauf les (nombreux) cas d'exonération, fixe à 250,00€ une taxe communale sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium, pour les exercices 2020 à 2025 inclus.

10.4. **REDEVANCE SUR L'EXHUMATION DE RESTES MORTELS**

Arrête, pour les exercices 2020 à 2025, une redevance communale sur les opérations d'exhumations de confort, aux frais réels exposés par l'administration communale.

10.5. **TAXE DE SÉJOUR**

Arrête, pour les exercices 2020 à 2025, une taxe communale de séjour pour les personnes non inscrites, pour le logement où elles séjournent, au registre de population ou des étrangers, au montant de 160,00€ par an et par lit, qu'il soit simple, double, superposé, pliant ou d'appoint tel qu'un divan-lit.

10.6. **INTERCOMMUNALE IDEFIN**

Approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'AG de l'intercommunale IDEFIN du 6 novembre 2019.

10.7. **SALLE LA MIRANDE A CELLES**

Approuve le règlement d'occupation de la salle « la Mirande » à Celles, tel que proposé par l'asbl Tourisme et Culture de Celles, gestionnaire de l'établissement.

10.8. **COMMISSION COMMUNALE D'ACCUEIL**

Désigne Mme Geneviève GODFRIN au poste de suppléante de Mme Pascale DECLAYE, au sin de la commission communale d'accueil de l'ATL, en remplacement de M. Jean-Pol BRASSEUR, décédé.

10.9. **MOBILISUD**

Décide de reconduire l'adhésion à la convention Mobilisud.

10.10. **ACQUISITION DE 10 COLUMBARIUMS**

Approuve la description technique et le montant estimé du marché « acquisition de 10 columbariums » établis par l'administration communale au montant estimé de 10.000,00€ TVAC (marché par facture acceptée).

A huis clos, décide de prolonger les désignations de brigadiers pour une durée de 6 mois prenant cours le 01.11.2019 et ratifie des désignations temporaires dans l'enseignement.